



“China-Africa collaboration to improve forest resource governance”
RRN DRC component

**ATELIER DE RESTITION DU PROJET CHINE-AFRIQUE POUR
L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES
EN RDC AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RDC.**



Rapport synthèse

Par

Jerry Bongo
Rapporteur

Décembre 2017

I. Introduction

La Chine n'a cessé depuis une quinzaine d'années d'élargir son champ d'action et de consolider sa présence en Afrique. Par une relation qu'elle présente comme « gagnant-gagnant », la Chine entend participer au développement de l'Afrique en lui offrant son aide et son savoir-faire en contrepartie d'avantages, de concessions et de droits à finalité économique.

La Chine est aujourd'hui presque omniprésente dans le paysage économique de RD Congo, qui entend bien en profiter pour accélérer son développement et son redressement économique. Mais à ce jour bien d'observateurs s'interrogent sur l'atteinte du principe du « Win-Win /gagnant-gagnant » dans la mise en œuvre de la plupart des projets d'investissements chinois en RDC. Aussi le sentiment de certains acteurs est que les investissements et le commerce des Chinois dans les forêts congolaises entraînent des conséquences environnementales et sociales néfastes, mais des éléments scientifiques et la vérification ont fait défaut pour étayer la plupart des affirmations entendues jusqu'ici à propos de ces externalités environnementales et sociales.

C'est ainsi que le projet « China-Africa collaboration to improve forest resource governance », tout en offrant une excellente opportunité pour travailler avec les opérateurs parties prenantes du commerce Chine-Afrique dans la perspective d'amélioration de la gouvernance forestière et de durabilité de l'utilisation des terres et des ressources naturelles , a visé notamment à :

- générer des informations fiables sur l'état actuel et les tendances des investissements de la Chine liés aux forêts et sur les principaux problèmes qui en résultent ;
- renforcer les capacités des parties prenantes sur les investissements chinois dans l'utilisation durable des terres africaines et un commerce durable des produits forestiers, au travers du dialogue, des visites d'échanges de journalistes et des formations ;
- contribuer à l'amélioration des politiques et des pratiques d'investissement en faveur de l'utilisation résiliente des forêts congolaises et du commerce durable des produits forestiers entre la Chine et l'Afrique.

Parvenu à ses derniers mois de mise en œuvre de ses activités, il s'est avéré nécessaire d'organiser l'atelier final de restitution des résultats du projet aux conseillers de la République , qui peuvent , de leur propre initiative (auto-saisie), formuler des propositions concrètes pour améliorer le vécu quotidien du congolais exposé aux effets et/ou impacts négatifs environnementaux et socioéconomiques des investissements chinois en RDC.

L'objectif de cet atelier était de partager avec les Conseillers de la République, membres de la commission environnement, les connaissances et expériences techniques tirées lors de la mise en œuvre du projet.

De manière spécifique, il s'est agit de :

- Présenter les réalisations, les succès et les difficultés dans la mise en œuvre du projet ainsi que les leçons apprises ;
- Recueillir les observations pertinentes à exploiter ;
- Discuter et adopter les perspectives et les actions de suivi et de consolidation des acquis du projet susceptibles d'alimenter des avis potentiels qui participeront à l'administration de certaines de nos provinces .

2. Du déroulement de la session

Le 12 décembre 2017, il s'est tenu au siège du Conseil Economique et social, un atelier de restitution des acquis du projet « Chine Afrique pour l'amélioration de la gouvernance forestière et des ressources naturelles en RDC ».

Les assises ont été modérées par le Président de la Commission Environnement du Conseil, Mr René NGONGO et a connu la participation de 20 Conseillers de la République et Cinq Députés nationaux.

Cette session a connu cinq temps forts, à savoir:

- Le mot de bienvenu prononcé par le premier vice-président du CES
- La présentation du projet et de ses principales réalisations par le Chargé de Programme Jean Marie Nkanda
- Débat et échange
- Le mot du Président de CES
- Le mot de clôture prononcé par le premier vice-président du CES

2.1. Du mot de bienvenu

En l'absence du Président du bureau du CES empêché pour ouvrir la séance, le Premier Vice-président du Conseil Economique et Social, dans son allocution d'ouverture a remercié les honorables Députés présents, les membres du bureau du conseil et conseillers de la république qui ont rehaussé de leur présence ces assises. Il a en outre remercié le RRN et le WWF pour l'initiative entreprise.

Il a ensuite rappelé la mission du Conseil Economique et Social telle que voulu par le constituant de 2006. Le CES se veut ainsi une assemblée consultative qui a pour mission de donner des avis consultatifs. Pour ce faire, le CES peut se saisir d'office du dossier et peut partir par ses propres initiatives.

Après que le Président de séance ait déclaré ouvert l'atelier de restitution, le modérateur a donné la parole à l'intervenant du jour pour sa communication.

2.2. Présentation du projet « Chine-Afrique »



Prenant la parole, Monsieur Jean Marie NKANDA, a commencé par remercier l'assemblée consultative pour l'opportunité offerte au projet, laquelle augure un début de collaboration pour travailler ensemble dans la perspective d'amélioration de la gouvernance forestière en RDC.

Ensuite il s'est mis à présenter les différentes articulations du projet avant de se mettre à présenter les réalisations majeures du projet en RDC. Outre les objectifs et les différents partenaires du projet, nous avons retenu ce qui suit :

Par rapport au produit 1 : Eléments de preuve qui vise de :

- Générer des informations fiables sur l'état actuel et les tendances des investissements de la Chine liés aux forêts et sur les principaux problèmes qui en résultent
- procèdera à une analyse de situation et à une recherche plus approfondie, documentant l'implication des investisseurs chinois dans le secteur forestier, et les impacts des activités hors forêt sur les forêts. Un accent sera mis sur le commerce du bois congolais en direction de la Chine.

Activités majeures : réalisation d'une série d'études réalisées en vue de décrire les situations et tendances des investissements chinois en RD Congo, à savoir :

2015 :

- Diagnostic des investissements chinois et l'utilisation des terres forestières;
- Flux des grumes et produits bois entre la RDC et la Chine;
- Identification des conflits de lois entre les différents secteurs de l'environnement en RDC;
- Investissements chinois dans les secteurs non forestiers affectant les terres forestières;
- Niveau et pratiques des opérateurs chinois dans le secteur forestier en RDC ;

- Impact des investissements chinois dans les secteurs non forestiers affectant les terres forestières.

2016 :

*Etude de cas sur les impacts environnementaux et socio-économiques des investissements chinois (Exploitation forestière artisanale de bois d'œuvre et EMAPE (Exploitation Minière Artisanale et à petite Echelle);

2017 :

*Evaluation rapide de l'état des investissements chinois et leur impact dans le secteur forestier et non forestier de la RDC : Secteurs forestier artisanal, agricole et minier.

Situations et faits saillants relevés par les différentes études :

1.1. Flux de bois

Du point des statistiques de production,

- Difficultés de réalisation d'analyses approfondies sur l'évolution de ce flux du fait d'irrégularités des déclarations trimestrielles des quantités de bois d'œuvre produits.

Du point de vue des exportations des bois d'œuvre,

- L'analyse de la situation actuelle fait état de plusieurs irrégularités.

*Plus de 70 % de la production annuelle de bois d'œuvre est exportée en grumes contrairement aux 30 % autorisés par le code forestier conformément en son article 109 (Seuls les détenteurs des unités de transformation opérationnelles et les exploitants nationaux dûment autorisés peuvent, pour une période de 10 ans au maximum à compter de la date du démarrage de l'exploitation, exporter des bois sous forme de grumes, moyennant un quota ne dépassant pas 30% de leur production totale annuelle).

- Dans les deux cas, l'on déplore la rétention de l'information par les services publics de l'Etat.

1.2. S'agissant du trafic transfrontalier des bois d'œuvre, qui alimente le commerce vers la Chine (notamment à partir de l'Ouganda),

- Difficultés de la maîtrise des volumes,
- et il n'y aucun arrêté qui traite de la question. On peut lire simplement au dernier alinéa de l'article 82 de l'arrêté n°84/CAB/MIN/ECN-DD/ CJ/ 00/ RBM/ 2016 du 29 octobre 2016 portant conditions et règles d'exploitation des bois d'œuvre, « Toutefois, les dispositions de l'alinéa ci-dessus ne concernent pas le trafic transfrontalier des bois d'œuvre ».

1.3. Conflits des lois

Empiétements des textes sectoriels.

- Le Code forestier, la loi sur la conservation et le code minier organisent sous leur régime des espaces considérés comme exclu de toute exploitation.
- Le code forestier prévoit que les forêts classées sont exclusivement réservées à des fins écologiques (article 10).
- La loi sur conservation dispose que les Aires protégées sont des espaces de conservation incompatible avec d'autres activités susceptibles d'altérer les écosystèmes existants (Article 25 Mais l'article 5 du règlement minier dispose que les droits miniers ou de carrières peuvent être octroyés sur des périmètres qui empiètent sur des zones de réserve »

Méconnaissance des dispositions relatives au contrôle du déboisement par les opérateurs du secteur minier.

« Toute personne qui, pour les besoins d'une activité minière, industrielle, urbaine, touristique, agricole ou autre, est contrainte de déboiser une portion de forêt, est tenue au préalable d'obtenir à cet effet un permis de déboisement (Article 53 du Code forestier). Cette exigence non seulement peine à être appliquée, mais elle est réfutée par les opérateurs des secteurs non forestiers.

1.4. Impacts environnementaux des investissements chinois

*Dégradation des sols, des cours d'eau et du paysage :

- Pollution des eaux par les acides de leurs rejets, le mercure et le cyanure utilisé dans le traitement des minerais ;
- Pression sur les aires protégées et menace pour la conservation de la biodiversité du pays suite à la forte concentration des permis de recherche situés sur les pourtours des aires protégées

1.5. Etudes des cas

Complicité entre Opérateurs Chinois et congolais.

- Cas de MINA entre les Ets Sele (Shaba SelemaniShabani / permis de n°17/ PROGOU / BDD/ JKK/ 2015) et L'Kanson (Kasanganye Pierre / Permis n°24/ PROGOU/ BDD/ JKK/ 2015 pour l'exploitation artisanale de bois d'œuvre à Ibaa , territoire de Kutu , Province de Mai-ndombe;
- Cas de l'opérateur chinois « Shi Yi » et l'exploitant Jean Mudingayi pour l'exploitation du bois rouge Mikula dans le Haut-Katanga, secteur Kisamamba, village Ngonga dans le territoire de Kasenga.

Alors que l'exploitation forestière artisanale en RDC n'est peut-être effectué que par une personne physique de nationalité congolaise ; le permis de coupe est accordé à titre personnel et ne peut par conséquent faire l'objet d'une quelconque transaction. Il ne peut en particulier être ni cédées, ni louées. L'association n'est pas autorisée par les exploitants de 1ère catégorie. La sous-traitance dans l'exploitation artisanale n'est pas autorisée.

Dégradation des cours d'eau causée par l'Exploitation Minière Artisanale et à petite Echelle (EMAPE) en Ituri et Tshopo . L'exploitation par des drague monté sur des bateaux sur les rivières ARUWIMI, ITURI (Site Avakubi), ne considèrent aucun aspect environnemental. Le rejet des produits du dragage directement dans les cours d'eau entraîne notamment le rétrécissement de ces mêmes cours d'eau à certains de leur tronçon.

1.6. Evaluation rapide de l'état des investissements chinois et leur impact dans le secteur forestier et non forestier de la RDC : cas de l'EMAPE.

*Le caractère clandestin et la vaste interaction entre les opérateurs chinois et les acteurs congolais rendent difficile l'estimation de la valeur des investissements chinois en termes du nombre d'établissements et en nombre d'emplois salariés créés;

*Les parapluies ne facilitent souvent pas le suivi des activités par les agents de l'administration et le paiement des taxes dues à l'Etat;

*La pollution des rivières ARUWIMI, ITURI (Site Avakubi) par l'usage de mercure et cyanure dans le traitement des minerais. Cela a entraîné selon les acteurs locaux la contamination des poissons et avec risque de contamination des consommateurs des poissons empoisonnés (à attester par des études adéquates souhaitées par tous les intervenants locaux ;

*Le non respect des conditions des travailleurs en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité des travailleurs, cas de l'Entreprise HONG SHUN S.A.R.L, spécialisée dans la production de contreplaquée à Kinkole dans la commune de Nsele à Kinshasa;

1.7. Investigation

Formation, en juillet 2017, d'un noyau de 10 journalistes en technique d'investigation;

Deux investigations ont été menées et sont actuellement en phase de post production:

- Reportage sur l'exploitation artisanale du bois rouge dans le Haut-katanga;
- Participation de la SACIM (Société Anhui Congo d'Investissement Minier) au développement du Kasaï-Oriental.

Par rapport au produit 2. Capacité et dialogue, qui vise d'

- Améliorer le dialogue entre les parties concernées pour un investissement chinois productif et un commerce durable des produits forestiers entre la Chine et l'Afrique

2.1. Organisation de «International Learning Event of the China-Africa Forest Governance Platform». La réunion vient de se tenir du 23 – 25 October 2017, Pemba, Mozambique avec la participation d'un représentant du CES et de deux exploitants forestiers artisanaux.

Discuter des actions à mener pour assurer la prospérité et la durabilité des investissements et des échanges avec les opérateurs chinois dans le contexte forêts africaines.

Dans ce même ordre d'idées qu'il a organisé plusieurs échanges et voyage d'études a été organisés vers la Chine, Mozambique, Cameroun pour partager différents modes de gestion et de gouvernance des forêts , et ce , avec notamment la participation d'un représentant du Gouvernement provincial de Mai-ndombe , des exploitants forestiers artisanaux.

Par rapport au produit 3 : Politiques et pratiques d'investissement, qui vise de :

- Mettre en œuvre des activités visant à encourager et inciter les entreprises chinoises, leurs partenaires congolais et les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui définissent les cadres d'investissements à adopter des politiques et des pratiques compatibles avec les exigences de légalité et de durabilité.

3.1. L'organisation de la présente journée s'inscrit dans cette logique.

3.2. Aussi avons-nous organisé deux sessions de formation :

-la 1^{ère} s'est tenue à Nioki dans le territoire de Kutu /Province de Mai-ndombe *du* 01 au 05 novembre 2017 à l'intention des acteurs Etatiques et non Etatiques des territoires de Kutu , Kwamouth ,Mushie et Oshwé ainsi ceux de l'administration provinciale pour une exploitation responsable des bois d'œuvre;

-La 2^{ème}Kisangani, du 15 au 17 novembre 2017, avec l'implication des acteurs étatiques et non étatiques de Tshopo et Ituni, et, a été axé sur l'exploitation responsable des ressources naturelles.

Au cours de ces deux sessions, les exploitants forestiers ont été sensibilisés et encouragés à s'organiser en PME sociétaire pour voir certains d'entre eux opérer dans la deuxième catégorie d'exploitation forestière artisanale.

4. Difficultés et leçons tirées

4.1. Difficultés

-rétention de l'information par la majorité d'agents de l'Etat et surtout les entreprises chinoises:

-des rapports lisibles et exploitables sur l'impact de ses activités et sur ses performances éthiques, sociales et environnementales ;

4.2. Leçons tirées

-Communiquer en termes simples : réussir à transmettre son enthousiasme et sa passion pour le travail à ses différents interlocuteurs

-Se constituer un réseau : obtenir de précieux conseils sur son cheminement et tisser des liens importants.

-Créer une zone de libre mobilité : vivre des expériences pratiques hors des bureau et laboratoires

5. Contribution du CES

Quelle contribution attendre du CES pour notamment

-favoriser des synergies intersectorielles et éviter les conflits des lois?

-contraindre tous ceux qui investissent en RDC à appliquer les Directives sur leurs Responsabilités Sociétales ?

-que le Principe de coopération mutuellement bénéfique soit une réalité en RDC dans le cadre des investissements étrangers en général et chinois en particulier ?

-la promotion d'une plus grande transparence de l'information dans la gestion des ressources naturelles en RDC?

-s'assurer que les opérateurs économiques respectent leurs obligations juridiques et que le pays jouisse pleinement des bénéfices de ses richesses en ressources naturelles.

En clair quels seraient , selon vous , des éléments susceptibles de faire partie d'un draft de plan d'actions de suivi et de consolidation des acquis du projet à même d'alimenter des avis potentiels qui participeront à l'administration de certaines des provinces?

Eviter des risques de destruction de l'environnement et de nuisances sur la santé humaine dus aux pollutions des eaux et de leurs impacts négatifs sur les moyens d'existence des communautés riveraines.

2.3. Débats



Après cette communication très appréciée par tous les intervenants qui ont pris la parole , au lieu des questions à dresser au présentateur , l'on a plus assisté à des enrichissements , des interpellations entre Conseillers et Députés et enfin à des messages d'apaisements qui appellent à l'unisson pour adresser en toute responsabilité toutes les questions relevées par les différentes études.

Les souhaits et préoccupations exprimés par les Conseillers et les Députés peuvent se résument en ces termes :

- Nécessité de l'organisation d'un tel dialogue au niveau des provinces concernées et au niveau national avec la participation de toutes les institutions du pays ;
- Les questions soulevées constituent pour les députés des matières nécessaires d'alimenter des interpellations, questions orales, des questions avec débat, mais ils se plaignent de ne pas avoir toutes ces informations et souhaitent une collaboration entre le projet et quelques députés individuellement ;
- Regret de voir les violations des lois devenir un mode de vie en RDC, ce qui justifie l'organisation des dialogues provinciaux et national sur base des faits concrets, tels que relevés par ce projet ;
- Par rapport à la pollution des rivières à Tshopo et Ituri et la contamination des poisons avec risques de d'empoisonnement des populations riveraines, nécessité des études adéquates avec le concours des facultés de Science des universités de Kinshasa et Kisangani. Que le projet considère ces études comme une urgence !
- Nécessité d'étendre ces études sur tous les sites d'exploitation de l'or, notamment sur la rivière Loso au Maniema.
- Reconnaissance de l'incapacité d'une administration sans capacité de pouvoir s'assumer ;
- Par à toutes ces révélations, les Conseillers et Députés reconnaissent leurs responsabilités partagées et se proclament partenaires du projet pour amorcer, chacun selon ses fonctions, des actions susceptibles de faire bouger les choses.
- Le pays va très mal, juste un problème de conscience. Le développement ne dépend pas de son sol et de son sous-sol mais de la capacité de sa communauté à agir. C'est par cette interpellation que ces échanges riches et fructueux que le modérateur a repris la parole pour la passer au 1^{er} vice -président, qui était dans l'obligation de faire un briefing à l'intention du Président du CES qui rejoint l'équipe en pleine séance.

2.4. Allocutions de clôture



Après la synthèse faite à l'intention du Président, ce dernier a pris la parole pour remercier l'initiative et tous les participants. Il a déclaré prendre connaissance de tout ce qui s'est dit et ressenti une chose, l'amour du pays ; la passion pour le pays de par toutes les interventions. Il a promis au projet et aux Députés de la collaboration. Il a souhaité que le projet continue à consulter le Conseil et à partager avec les différentes commissions et des Députés des informations pour leur permettre de prendre des initiatives d'auto-saisie, formuler des propositions concrètes pour améliorer le vécu quotidien du congolais exposé aux effets et/ou impacts négatifs environnementaux et socioéconomiques des investissements chinois en RDC..

Il a ensuite demandé au 1^{er} Vice-président qui ouvert la séance de la clôturer. Ce qui a été fait, tout en réitérant le vœu du Président de voir le projet et les Députés renforcer les liens pour débattre des questions de vie qui concernant nos richesses naturelles et nos vies à tous.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés commencé à 10 heures, l'atelier a pris fin à 14 heures.